

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....20 Avril 2011

Présents : M.MADEDU, B.MARIATTE, A.MASSON, P.GALLION, F.MICHALOVITCH, JM.GAUSSURON, F.CLAUDON, MP.RICHARD, D.WEBER, F.LAMBERT.

Absents : ML. LAUSMANN
A.HERRY

Excusés : M.H. CUNIN proc. à M.MADEDU

Secrétaire : F.LAMBERT

1) Achat de terrain-Section C43 et C277:

Le Conseil Municipal :

- accepte la proposition faite par la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges – France Domaine d’acquérir deux parcelles de terrain cadastrées section C n°43 et 277 lieudit «rhein de l’heureux» (8562 m²) afin de l’intégrer au patrimoine forestier de la commune.

dit que le budget forêt financera l’opération

2) Achat de terrain-Section AK34 :

Dans un courrier parvenu à Monsieur le Maire un propriétaire terrien souhaitant vendre sa parcelle cadastrée section AK n° 34 à Saint-Léonard (6025 m²) proposait de la vendre à la commune. L’Assemblée vote favorablement afin de l’intégrer au patrimoine forestier de la commune et dit que le budget forêt financera l’opération.

3) Achat de terrain-section AK136 et AD373:

Les Membres du Conseil donne un avis favorable quant à l’achat de deux parcelles boisées de résineux cadastrées section AK n° 136 et AD n° 373 à Saint-Léonard d’une superficie de 4 008 m² pour l’intégrer au patrimoine forestier de la commune et dit que le financement sera effectué par le budget forêt.

4) Budget primitif 2011-détermination du produit fiscal global-vote des taux des impôts directs locaux:

L’Assemblée fixe le produit fiscal attendu nécessaire à l’équilibre du budget de l’exercice 2011 à la somme de 356 334 € et fixe les taux d’imposition pour l’an 2011 comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Taxe d’habitation	20.68 %
Foncier bâti	12.08 %
Foncier non bâti	21.10 %
CFE	19.50 %

5) Affectation des résultats de fonctionnement 2009:

Le Conseil Municipal a décidé d’affecter les résultats de fonctionnement suivants :

	Eau	Forêt	Vanémont	Général
Exercice Précédent	+ 16 428,42	+ 30 472,51	4 636,03	+ 78 102,81
Excédent au 31/12/2010	39 850,62	/	+ 2 550,50	+ 358 251,13
Affectation au 1068	/	6 975,00	/	22 166,91
Affectation de l’excédent reporté ligne 002	39 850,62	36 538,32	2 550,50	336 084,22

6) Vote des budgets primitifs des services annexes et du Budget Général:

Les budgets primitifs de l’année 2011 ont été votés sous cette forme :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Eau</u>		
Dépenses	120 790,00 €	83 615,00 €
Recettes	120 790,00 €	83 615,00 €
<u>Forêt</u>		
Dépenses	86 738,00 €	20 475,00 €
Recettes	86 738,00 €	20475,00 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....20 Avril 2011

<u>Vanémont</u>		
Dépenses	23 550,00 €	25 000 €
Recettes	23 550,00 €	25 000 €
<u>Général</u>		
Dépenses	1 340 919,00 €	594 240,00 €
Recettes	1 340 919,00 €	594 240,00 €

7) Répartition des subventions aux associations:

Le Conseil Municipal vote la répartition des subventions aux différentes associations de Saint-Léonard. Tableau consultable en Maire.

8) Création de garages communaux: demande de subvention au Conseil Régional :

Afin de pouvoir réaliser le projet de création de garages communaux évoqué lors du dernier Conseil, l'Assemblée sollicite une subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine.

9) Ecole du Centre : demande de subvention « Journée à la Bresse »:

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Ecole du Centre pour la journée « Parc Aventure de la Bresse » en insistant sur le caractère exceptionnel étant donné que ce projet n'est pas un projet pédagogique.

10) Ecole de Contramoulin: demande de subvention « Théâtre et mise en scène » :

L'Assemblée accorde une subvention exceptionnelle à l'Ecole de Contramoulin pour le projet « Théâtre et mise en scène » qui consiste à étudier le travail de mise en scène et d'éclairage.

11) Fixation des tarifs publics communaux :

La Commission des Finances s'étant réunie le 18 Avril 2011, son rapporteur donne connaissances des projets de tarifs publics communaux qui pourraient être attribués pour l'année 2011 aux divers services.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs publics communaux mais d'ajouter une nouvelle clause : désormais, les pancartes et enseignes à but lucratif occupant le domaine public seront soumis à un droit de place avec un minimum de 20 € par jour.

12) Prix de l'Eau-campagne 2^{ème} semestre 2011 :

Les prix de l'eau et de la location des compteurs n'augmenteront pas pour l'année 2011 :

- Une part fixe : Abonnement (couvrant la location et l'entretien du compteur), payable par SEMESTRE et d'AVANCE. soit par ménage : 14,50 €.
- Consommation réelle en m³ : 0,70 €/m³

13) Tarif des portage de repas à domicile:

Le Conseil Municipal décide de maintenir, pour la 2^{ème} année consécutive, le tarif du portage des repas à domicile à 7,40€ TTC.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LÉONARD.....
Pour être affiché le 27/04/2010 à la porte de la Mairie,
Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 27 Avril 2011

Le Maire,
Marc MAEDDU

